

Agence de promotion économique du Canada atlantique
644, rue Main
C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8

14 décembre 2020

Objet: P2100131-2 - Rapports de solvabilité et services de surveillance automatisés

ADDENDA No.1

Pour faire suite à l'appel d'offres susmentionné, l'Addenda no.1 est émis.

Questions et réponses:

Question 1

Référence : Le critère d'évaluation technique 03, à la page 30, indique que le soumissionnaire **DOIT** présenter un modèle de rapport (avec de fausses données de profil) de service d'évaluation de crédit pour les entreprises commerciales pour prouver sa conformité à O2 (tout en respectant les lois provinciales et fédérales, comme la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.*) » Le modèle de rapport du soumissionnaire doit contenir les renseignements suivants :

- adresses précédentes dans le dossier, emploi indiqué;
- .../proposition de consommateur.

Q : Les adresses précédentes dans le dossier et emploi indiqué, ainsi que proposition de consommateur se rapportent au rapport sur le consommateur ou particulier et non au rapport commercial. L'APECA fournira-t-elle un addenda pour indiquer que les adresses précédentes au dossier, l'emploi déclaré et la proposition de consommateur se rapportent à des particuliers, en supprimant cette exigence de la section M3 et en l'ajoutant à la section M4 ?

Réponse 1

Les adresses précédentes dans le dossier, emploi indiqué, et proposition de consommateur se rapportent au rapport pour les particuliers et non au rapport commercial. Le critère d'évaluation obligatoire O3 a été modifiés en conséquence.

Question 2

Référence : ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT p.22 - indique « 50 Évaluation de crédit internationale ».

Q : À quels pays s'adressent ces rapports ? S'il n'est pas possible d'établir un bilan exact, pouvez-vous fournir une estimation pour chaque pays ?

Réponse 2

Nous estimons 25% européens (nous ne pouvons fournir de pays spécifique ou fournir une estimation par pays).

Question 3

Référence: 2.2 Produits livrables et critères d'acceptation : à la page 19, indique « Mensuel, la dernière semaine de chaque mois avant midi, heure de l'Atlantique ».

Q : Par mois, la dernière semaine de chaque mois avant midi, heure de l'Atlantique, l'APECA signifie-t-elle que le dossier doit être remis avant le dernier jour du mois avant midi, heure de l'Atlantique ? Veuillez préciser ?

Réponse 3

Oui, le dossier doit être remis chaque mois, avant le dernier jour du mois avant midi, heure de l'Atlantique.

Question 4

Référence : ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT à la page 22 indique « Services automatisés de surveillance continue (pour les entreprise canadiennes) ». L'Annexe « A », à la page 19, indique Renseignements sur la faillite/proposition de consommateur : date de l'information, date de la ou des faillites.

Q : L'APECA souhaite-t-elle une surveillance des faillites séparé pour les consommateurs ou les capitaux de l'entreprise ? Si oui, combien de capital de l'entreprise l'APECA souhaite-t-elle surveiller chaque mois ?

Réponse 4

Non, l'APECA ne cherche pas à mettre en place une surveillance des faillites séparé pour les consommateurs. La référence à la proposition des consommateurs a été retiré de l'Annexe « A », sous la section *Services automatisés de surveillance continue*, à la page 19.

L'APECA ne cherche pas à mettre en place une surveillance séparé pour les capitaux de l'entreprise.

Question 5

Référence : ANNEXE « B », page 22 - BASE DE PAIEMENT indique « Services automatisés de surveillance continue (pour les entreprises canadiennes) ». L'Annexe « A » - Énoncé des travaux indique « l'Agence administre un portefeuille d'environ 1 500 à 2 250 comptes commerciaux ».

Q : Les 1 500 à 2 250 mentionnés dans l'Énoncé des travaux, correspondent-ils au nombre de dossiers qui seront surveillé chaque mois ? Combien de dossiers uniques l'APECA prévoit-elle de placer sous surveillance tout au long de l'année ?

Réponse 5

Les chiffres représentent le nombre approximatif de dossiers à être surveillé régulièrement.

Question 6

Référence : ANNEXE « B », page 22 - BASE DE PAIEMENT « Pourcentage d'utilisation » :

États-Unis = 75% et internationale = 25%

90% pour des entreprises et 10% pour des particuliers

Q : 10 % pour des particuliers, s'agit-il uniquement de rapports sur les consommateurs américains ? S'il s'agit de rapports internationaux sur les consommateurs, y a-t-il des pays d'intérêt particulier qui doivent être couverts ?

Réponse 6

L'estimée est de 75 % pour les États-Unis et de 25 % pour les autres pays (On ne peut fournir de pays précis).

Question 7

Référence : ANNEXE "B", page 22 - BASE DE PAIEMENT indique « Services de surveillance continue automatisés (pour les entreprises canadiennes) ».

"Utilisation prévue = 12"

Q : L'utilisation prévue dans le tableau des prix se réfère-t-elle au nombre de mois nécessaires pour ce produit par rapport à l'utilisation prévue basé sur le nombre de dossiers ?

Réponse 7

Oui, il s'agit du nombre de mois requis, 12 par année.

Question 8

Compte tenu des contraintes commerciales imposées par COVID-19, RCGT Consulting Inc. souhaite respectueusement demander une prolongation de deux semaines pour la soumission n° P2100131-2.

Réponse 8

Non, il n'est pas possible de prolonger la date de remise des soumissions de deux semaines.

Veillez prendre note que la DDS a été révisée et téléchargée. Veuillez utiliser la version révisée.

Basé sur la PARTIE 2 – Instructions à l'intentions des soumissionnaires, clause 2.4, toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions. Veuillez prendre note que la période de demandes de renseignements est maintenant fermé.